



**Compte-rendu de la séance du Conseil de Communauté
du Lundi 27 avril 2009 à 18 H 30 – Espace Bernard Gavoty à Brignoles**

L'an deux mille neuf, le vingt sept avril à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes du Comté de Provence, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, salle Bernard Gavoty, sous la présidence de Monsieur Claude GILARDO, Président.

Présents : M. Jean-Louis ALENA, M. Eric AUDIBERT, M. Serge BALDECCHI, M. Saïd BENSALID, M. Cyrille BOURHIS, M. Jean BROQUIER, M. Francis CARMAGNOLE, M. Paul CASTELLAN, MME Christiane COUMOUL, M. Romain DEBRAY, M. Jacques DONADEY, M. Claude GILARDO, M. Richard GINESY, M. Gérard GRIMALT, M. Régis GUILLEMETTE, M. Michaël LATZ, M. Serge LOUDES, M. Georges MARZIANO, MME Sylvie MASSIMI, M. Roger MONDANI, M. Jérémie MOUTTET, M. Patrick PARIS, M. Jacques PAUL, M. Jean RIGAUD, MME Michèle ROATTINO, M. Daniel ROUX, MME Claudine RUIZ, MME Nicole RULLAN, M. Jean-Pierre SIAU, M. René SIMEON, M. Bernard VAILLOT, M. René VERLAQUE, MME Josette VILLAESPESA

Absents excusés ayant donné pouvoir :

MME Aurélie AGNEL à M. Eric AUDIBERT, M. Hubert GARNIER à M. Serge LOUDES, M. Marc HAKENHOLZ à M. Richard GINESY, M. Bernard HERAUD à M. Serge BALDECCHI, M. Maurice IMBALZANO à M. Jean-Louis ALENA, M. Jean-Bernard JANER à M. Paul CASTELLAN, M. Pascal LOQUES à MME Josette VILLAESPESA, MME Estelle MARTIN à M. Bernard VAILLOT, MME Djamila MEHIDI à MME Sylvie MASSIMI, M. Jean-Louis PERDOMO à M. Patrick PARIS, M. Christian RIOLI à M. Claude GILARDO, M. Jean-Pierre SIRIEIX à M. Régis GUILLEMETTE, M. Jean-Pierre VERAN à M. René SIMEON

Absents excusés : MME Dina CHAFFAUT, M. Jean-François FOURCADE, M. Guy NOEL, MME Brigitte PANIZZA, M. Claude SEBON

La séance est ouverte à 18h30.

Secrétaire de Séance : M. Jean-Louis ALENA

Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mars 2009 :

Le compte-rendu de la séance du 23 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

N° 2009 – 39 – Programme de travaux de restauration, d'entretien et de mise en valeur de la ripisylve du Caramy et de ses affluents – Modification du plan de financement et autorisation au Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers

Rapporteur : MME ROATTINO

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes et notamment ses compétences en matière d'aménagement rural et de « Travaux relatifs aux cours d'eau et leurs affluents et des rivières, objet d'un contrat de rivière ou d'un plan d'entretien décidé par le Conseil de Communauté », un plan rivières relatif à l'entretien et à la restauration du Caramy a été adopté par délibération du Conseil de Communauté du 28 juin 2005.

Des travaux imprévus, consécutifs aux aléas climatiques devant être réalisés, il convient de revoir le plan de financement initial et ce, pour les phases 3, 4 et 5 à venir.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **d'approuver le nouveau plan de financement du schéma de restauration, d'entretien et de mise en valeur de la ripisylve du Caramy et de ses affluents pour les phases 3, 4 et 5, présenté ci-après, pour intégrer des travaux imprévus d'un montant H.T. annuel de 7 500 €:**

Programme de restauration, d'entretien et de mise en valeur de la ripisylve du Caramy et de ses affluents						
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	TOTAL
	2008	2008	2009			
DEPENSES HT	40 752 €	32 017 €	10 453 €	3 856 €	33 032 €	120 110 €
Dépenses imprévues			7 500 €	7 500 €	7 500 €	22 500 €
TOTAL	40 752 €	32 017 €	17 953 €	11 356 €	40 532 €	142 610 €
RECETTES						
CONSEIL GENERAL 10% pour la phase 1 20% pour les suivantes	4 075 €	6 403 €	3 590 €	2 271 €	8 106 €	24 445 €
CONSEIL REGIONAL 30 %	12 226 €	9 605 €	5 386 €	3 407 €	12 160 €	42 784 €
AGENCE DE L'EAU 40% pour la phase 1 30% pour les suivantes	16 301 €	9 605 €	5 386 €	3 407 €	12 160 €	46 859 €
Communauté de Communes	8 150 €	6 402 €	3 591 €	2 272 €	8 107 €	28 522 €
TOTAL	40 752 €	32 017 €	17 953 €	11 357 €	40 533 €	142 610 €

- d'autoriser le Président à solliciter les aides financières correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil Général du Var, pour les phases 3, 4 et 5 du programme de travaux de restauration, d'entretien et de mise en valeur de la ripisylve du Caramy et de ses affluents.

N° 2009 – 40 – Mission Locale Ouest Haut Var – Désignation de trois représentants de la Communauté de Communes du Comté de Provence

Rapporteur : M. GILARDO

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes et notamment ses compétences en matière sociale dont la « Participation au fonctionnement de la Mission Locale » et suite à la refonte des statuts de la Mission Locale Ouest Haut Var, il convient de désigner les représentants communautaires pour siéger à son Assemblée Générale – 3 titulaires et parmi eux le représentant pour siéger à son Conseil d'Administration.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, par 45 voix pour,

- de désigner les représentants de la Communauté de Communes du Comté de Provence pour siéger à l'Assemblée Générale de la Mission Locale Ouest Haut Var, à savoir :

**Jean-Louis ALENA
Régis GUILLEMETTE
Sylvie MASSIMI**

- de désigner le représentant pour siéger au Conseil d'Administration, à savoir :

Sylvie MASSIMI

Aurélie AGNEL, directrice de la Mission Locale, n'a pas pris part au vote.

N° 2009 – 41 – Etablissements Publics Locaux d'Enseignement – Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Comté de Provence pour siéger aux Conseils d'Administration

Rapporteur : M. GILARDO

Le Code de l'Education et notamment l'article L421-2, dispose que « la composition du Conseil d'Administration d'un Etablissement Public Local d'Enseignement (E.P.L.E.) est fondée sur un principe de représentation tripartite avec 1/3 de représentants des Collectivités Territoriales, de l'administration de l'établissement et de personnalités qualifiées ». Lorsqu'il existe un groupement de Communes, l'un des sièges revient à un représentant de celui-ci, désigné au sein de l'assemblée délibérante pour la durée du mandat.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de désigner trois représentants de la Communauté de Communes du Comté de Provence pour siéger au Conseil d'Administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du Comté de Provence, ci-après :

Nom du représentant	Nom de l'établissement
Christiane COUMOUL	Lycée polyvalent Raynouard
Christiane COUMOUL	Collège Jean Moulin
Djamila MEHIDI	Collège Paul Cézanne

N° 2009 – 42 – Motion contre le coupage blanc/rouge pour l'élaboration du rosé

Rapporteur : M. PAUL

Il convient de faire connaître aux pouvoirs publics l'attachement de la Communauté de Communes à la défense de son terroir AOC « Rosé de Provence » et de son économie viticole, en apportant ainsi toute sa solidarité en faveur des vignerons de ce territoire dans leur combat contre le projet européen de supprimer l'interdiction du coupage blanc/rouge pour l'élaboration du rosé.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de demander au Ministère de l'Agriculture :

- de rester ferme dans le règlement des pratiques œnologiques seules susceptibles de préserver le consommateur,
- et d'obtenir la réintégration de l'interdiction de coupage blanc/rouge pour élaborer les rosés.

**Etat des décisions prises par le Bureau et le Président
par délégation du Conseil de Communauté,
conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

✓ **Ventes de terrains et autorisation au Président à signer les actes :**

- Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles
SCI THOT – Résolution de vente à l'amiable

✓ **Approbation de conventions pour le prêt des tentes de réception :**

- Commune de Carcès – 3 tentes du 10 au 14 avril 2009
- Commune de Saint Antonin – 5 tentes du 7 au 12 mai 2009
- Commune de Correns – 8 tentes du 25 mai au 2 juin 2009
- Commune de Vins S/Carami – 2 tentes du 28 mai au 1^{er} juin

✓ **Attribution d'aides aux particuliers pour l'embellissement des centres anciens et cœurs de village :**

- Commune de Correns : 1000,00 € à Mme Suzanne SAUVE
375,68 € à Mme Chantal BALEZ
- Commune du Val : 726,15 € à M. Raymond AUTHOSSERRE
- Commune de Cotignac : 933,67 € à Mme Danielle ELY
- Commune de Camps la Source : 1000,00 € à M. Luis MICHELINA

✓ **Approbation de conventions de partenariat :**

- Office Intercommunal de Tourisme – Convention pour le fonctionnement / 1^{er} semestre 2009
- Association de Coopération Pour la formation Méditerranéenne – Convention 2009 pour le fonctionnement de l'Atelier de Pédagogie Personnalisée, antenne de Brignoles
- Foncier agricole – Modification de la Convention d'Aménagement Rural avec la SAFER PACA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.